



Rossinière, le 5 novembre 2024

**MUNICIPALITE  
DE  
ROSSINIERE**

\*

Conseil communal de  
et à  
1658 Rossinière

**Préavis no 07/2024 de la Municipalité au Conseil Communal concernant le budget 2025**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Comme chaque fois en fin d'année, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre pour approbation le projet de budget 2025 de notre commune. Il a été élaboré en parfaite collaboration avec notre boursière Madame Christine Pilet que nous remercions pour son travail accompli avec rigueur et professionnalisme.

La situation financière générale de notre commune est stable, voire s'améliore quelque peu notamment du côté des impôts qui sont en légère mais constante progression.

Comme expliqué récemment lors du dernier préavis concernant l'arrêté d'imposition, les effets de la nouvelle péréquation sur le ménage communal encore à vérifier sur l'exercice 2025, additionnés aux incertitudes liées à la situation mondiale, poussent la municipalité à une certaine prudence, tout en se donnant les moyens d'assumer les dépenses nécessaires à la bonne marche de notre commune.

La municipalité de Château-d'Oex ayant renoncé à poursuivre le projet de fusion, notre commune doit se recentrer sur elle-même, certes sans se refermer sur les communes voisines mais en redonnant sa souveraineté décisionnelle au législatif communal. On est en droit aujourd'hui de remettre en question les associations et autres regroupements de communes qui, au lieu d'être un passage en douceur vers une fusion de communes, sont devenus des institutions pas vraiment démocratiques qui, sournoisement, renforcent uniquement le pouvoir du canton affaiblissant sans conteste l'autonomie communale.

Dans ce sens, la municipalité a décidé de changer le mode de gestion en cours ces dernières années avec le groupement forestier en reprenant la main sur la gestion décisionnelle et financière des forêts communales, en passant du mode de « bail à ferme » en mode de « mandats de gestion » pour 2025.

Faire des économies d'échelle tout en maintenant le débat démocratique et l'autonomie au niveau communal passe obligatoirement par la fusion de communes dont il faudra reparler ces prochaines années.

Compte tenu de ce qui précède le budget 2025 est équilibré.

L'exercice présumé 2025 boucle avec un léger excédent de revenus de CHF 3'359.60  
Les amortissements obligatoires budgétisés pour 2025 s'élèvent à CHF 214'034.00

Les Conseillères et Conseillers trouveront en page gauche les commentaires nécessaires à la bonne compréhension des chiffres.

Les budgets des associations et régionalisations sont présentés pour information en annexe.

Le présent budget a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 novembre 2024.

Au vu de ce qui précède et des diverses explications données dans les commentaires, la Municipalité sollicite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

- l'adoption du budget communal 2025 tel que présenté.

